

BARÈME DES HONORAIRES Transaction TTC

Honoraires à la charge du vendeur

Date d'édition du barème : 01/04/2021

La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre KEYMEX EVIDENCE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur

	Prix de vente	Forfait ou % du prix de vente
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION	De 0 à 60 000 €	Forfait de 5 000 €
	De 60 001 à 100 000 €	Forfait de 8 000 €
	De 100 001 € à 150 000 €	8 %
	De 150 001 € à 200 000 €	7 %
	De 200 001 € à 300 000 €	6 %
	De 300 001 € à 500 000 €	5 %
	De 500 001 € à 800 000 €	4,5 %
	À partir de 800 001 €	4 %
TERRAIN	Terrain Non Constructible	Forfait de 5000 €
	Terrain Constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5 000 €)



BARÈME DES HONORAIRES

**Commerces et Entreprises HT* Tarif Hors Taxes, TVA en sus
au tarif en vigueur ANNEXE 6**

Honoraires à la charge de l'acquéreur
Date d'édition du barème : 12 octobre 2021
La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre Keymex Immobilier Evidence ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

Prix de vente

Forfait ou % du prix de vente

Vente d'immeuble ou de murs*
Les honoraires sont inclus dans le prix de présentation du produit

de 0 à 200 000 €

8,5%

de 200 001 à 500 000 €

7,5%

> 500 000 €

6,5%

Cession
Droit au bail

de 0 à 200 000 €

8,5% + 21 % HT du loyer annuel HT HC

de 200 001 à 500 000 €

7,5% + 21 % HT du loyer annuel HT HC

> 500 000 €

6,5% + 21 % HT du loyer annuel HT HC

Bail commercial et
professionnel

A la charge du preneur ou éventuellement répartis par moitié entre bailleur et preneur selon convention au mandat

30% du loyer annuel HT

Bail précaire

Suivant accord et mandat spécifique

Hors barème



BARÈME DES HONORAIRES Location

Date d'édition du barème : 01/04/2021
La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre KEYMEX EVIDENCE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

		Montant à la charge du propriétaire	Montant à la charge du locataire
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION Prix par mètre carré de surface habitable	Visite, constitution de dossier et rédaction du bail :		
	Pour un bien situé en zone non-tendue*	8€/m ²	8€/m ²
	Pour un bien situé en zone tendue*	10€/m ²	10€/m ²
	Pour un bien situé en zone très tendue*	12€/m ²	12€/m ²
	Rédaction d'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²
Permis de Louer (pour les communes concernées)**	99€	-	
GARAGES ET PARKINGS	Rédaction de bail	-	130€
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS	Rédaction de bail	-	1 000€
	Honoraires	-	10% du loyer triennal HT-HC

*Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR - décret n°2014-890), nous consulter pour la liste des communes

**Pour les locations visées par les articles 2 et 25-3 de la loi de 1989

***Loi ALUR du 24.3.14 (art. 92 et 93) / Décret n° 2016-1790 du 19.12.16 : JO du 21.12.18 : Art. 188/ CH : L.634-1, L.634-3, L.634-4 et L.635-1)

